



## Recommandation 2199 (2021)<sup>1</sup>

# La vision de l'Assemblée sur les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire estime qu'il est de son devoir de contribuer à la réflexion en cours sur les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe pour les années à venir. Cela lui permettrait de jouer pleinement son rôle statutaire, tel que défini dans le Statut du Conseil de l'Europe (STE n° 1), et d'exploiter le potentiel de la plus ancienne et de la plus grande organisation européenne fondée sur un traité.
2. À cet effet, l'Assemblée appelle le Comité des Ministres à prendre en compte, dans le cadre de ses discussions à la veille de la prochaine session ministérielle qu'il tiendra en mai 2021, les points de vue exposés dans la [Résolution 2369 \(2021\)](#) «La vision de l'Assemblée sur les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe».
3. L'Assemblée décide de poursuivre sa réflexion stratégique sur l'avenir du Conseil de l'Europe et les moyens de renforcer sa pertinence politique, de préserver et de réaffirmer sa propre identité en tant que forum indépendant pour un dialogue et une coopération politiques approfondis et inclusifs, et de veiller à rester le pilier de la sécurité démocratique et d'un multilatéralisme effectif en Europe, ainsi qu'une pierre angulaire de l'architecture politique européenne. Elle est disposée à engager un dialogue institutionnel constructif avec le Comité des Ministres à ce sujet.

---

1. *Discussion par l'Assemblée* le 20 avril 2021 (10<sup>e</sup> séance) (voir [Doc. 15252](#), rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie, rapporteur: M. Tiny Kox). *Texte adopté par l'Assemblée* le 20 avril 2021 (11<sup>e</sup> séance).

